

DECISION N°185-2023

portant validation du devis de la société VIAFRANCE NORMANDIE pour
35 024,22 € TTC

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE en date du 17/07/2023.

Considérant que l'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE propose l'offre technique la plus
avantageuse

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE, pour la réalisation
d'un bassin compensatoire au niveau du lieu-dit Val de la Couture sur la commune de
Bernay d'un montant de 35 024,22 € TTC.

Bernay, le 08/08/2023.